

Type de réunion

Réunion d'école privée

Numéro et titre du premier sujet traité

02 Quelles doivent être les missions de l'école, à l'heure de l'Europe et pour les décennies à venir ?

Mots clés : éduquer pour pouvoir instruire ; éducation à la citoyenneté ; partenariat école/famille/société

Le débat :

- Pas d'instruction possible sans éducation
- L'école doit instruire et la famille assurer l'éducation de base. Les familles ne doivent pas tout attendre de l'école. S'il y a des carences dans les familles, l'école ne peut pas et ne doit pas tout " combler ". Les enseignants ne peuvent et ne veulent pas assumer tous les rôles et notamment l'éducation ne doit pas prendre le pas sur l'instruction.
- Instruire c'est transmettre des savoirs. L'apprentissage des règles de la vie sociale doit se faire en complémentarité des parents
- L'instruction glisse de plus en plus vers l'éducation
- L'école doit avoir un rôle éducatif. Elle doit associer " savoir-faire et savoir être " pour l'enfant.
- l'imbrication entre éducation et instruction est nécessaire mais où est la frontière?
- L'école peut-elle rester indifférente à l'absence d'éducation parentale ?
- La Famille n'est plus cellule de base.
- La mission première de l'école reste l'instruction et l'éducation à la citoyenneté.
- L'école doit fournir un cadre commun à tous les enfants.
- L'école est une microsociété en parallèle avec la société famille.
- L'apparition des compétences transversales dans les objectifs énoncés est symptomatique de l'évolution des attentes des familles.

Propositions :

1 - Créer des comités " d'éthique " au sein de chaque école composés de parents, d'enseignants, de représentants politiques et parfois d'intervenants extérieurs pour aider à la réflexion

2 - Mettre en place des structures permettant la communication entre l'école et les familles afin de redéfinir ensemble le rôle de chacun au sein de l'école, les valeurs et les priorités (parents - enfants - éducateurs- enseignants- sociétés) :

- Ouvrir les classes aux parents (journées portes ouvertes)
établir et participer à l'élaboration d'un projet commun concernant les règles de vie et les exigences de l'école

- Travailler en partenariat en élisant des délégués parents et élèves
- Partager l'éducation non seulement avec les familles mais aussi avec les associations, les clubs sportifs...
- Créer des équipes éducatives pour informer et pour gérer des conflits
- Développer l'Ecole des Parents

3 - Préparer l'enfant à sa vie d'adulte par l'instruction, par l'éducation, par l'ouverture à toutes les cultures en suscitant chez lui le désir et le plaisir d'apprendre

4 - Intensifier l'éducation à la citoyenneté

5 - Redéfinir les rythmes scolaires :

Ecole le matin - Pratiques à finalités sociales, culturelles et éducatives à développer l'après-midi avec des personnes relais.

Numéro et titre du deuxième sujet traité

14 Comment scolariser les élèves handicapés ou atteints de maladie grave ?

Mots clés : limites de l'intégration, moyens financiers et humains , statut d'AVS

Le débat :

-C'est une question globale de société.

-L'école se doit d'intégrer et d'être aidée pour ces intégrations :

*accueillir et scolariser les enfants handicapés à condition d'avoir les moyens matériels d'accompagnement et d'encadrement, mais ne pas être seule à porter le souci de cette intégration.

*oui pour une intégration sans dépasser certains seuils " quantitatifs ".

-L'intégration est considérée comme une priorité à condition que soient définis un cadre et un projet explicite revendiquant la mise à disposition de moyens humains et matériels spécifiques

- L'intégration est plus ou moins réalisable selon le type de handicap

- Ne pas oublier que l'intégration ne doit pas se faire à n'importe quel prix ni pour l'enfant concerné ni pour le groupe- classe qui l'intègre.

- L'engorgement des consultations médico-psychologiques et le défaut de prise en charge de la psychothérapie et psychomotricité en libéral ne facilite pas l'accès aux soins.

Propositions :

1-Formation initiale, formation continue, formation pour les enseignants volontaires

2- Information de l'ensemble des acteurs concernés

3- Développer le partenariat avec l'enseignement spécialisé

4- l'intégration scolaire doit pouvoir se faire en faveur d'un allègement des classes qui accueillent un enfant handicapé

5-Développer les réseaux d'aide au sein de l'enseignement catholique et faciliter la création de CLIS.

6 - Donner les moyens financiers et humains pour la professionnalisation des AVS en leur assurant une véritable formation

7-aménagement des locaux en donnant aux écoles des moyens en équipements spécifiques.

8- Création de postes de professionnels de santé, psychologues et assistantes sociales

9- développement des équipes éducatives et des instances de régulation avec une et mise en œuvre d'une collaboration plus étroite avec les professionnels de soin.

10-Meilleur accès aux soins en consultations ou en libéral

11-travail en réseau

Numéro et titre du troisième sujet traité

21 Fait-il redéfinir les métiers de l'école

Mots clés : professeurs; inspecteurs ; chefs d'établissement ; directeurs d'école primaire; ATOSS ; équipe éducative.

Le débat :

- Pour enseigner, il semble nécessaire que les enseignants se recentrent sur l'apprentissage des savoirs en développant des méthodes pédagogiques innovantes et en s'adaptant aux réalités d'aujourd'hui.

- Reconnaître les spécificités d'un enseignant en maternelle et d'un enseignant en primaire mais sans créer un " métier " différent. Favoriser au contraire les passerelles dans les deux sens pour assurer la continuité et la cohérence pour le cursus d'un élève.
- Pas assez de liaison entre le primaire et le collège.
- Difficultés pour recruter des personnes acceptant de prendre la responsabilité d'une direction d'école.
- Réalité spécifique des écoles rurales avec la nécessité de fonctionner en réseau.
- Manque de formations valorisantes permettant aux ATSEM de développer leur mission éducative auprès des enfants.

Propositions :

- Durant la formation initiale et la formation continue prévoir des modules plus spécifiques aux enseignants de maternelles en particulier sur l'accueil des 2 ans.
- Favoriser la liaison CM2/6^{ème} : temps de concertation, participation aux conseils de classe.
- Toujours dans le cadre de la formation initiale, prévoir des modules structurés pour sensibiliser et préparer les futurs professeurs des écoles à une prise de responsabilités éventuelle.
- Mettre en réseau la fonction de directeur pour les écoles rurales. Un directeur responsable de 2 ou 3 petites écoles afin d'obtenir une décharge.
- Redéfinir le statut des ATSEM de l'enseignement privé par des contrats avec l'état et des formations.
- Développer pour l'école privée les métiers de l'éducation et de la vie scolaire par des contrats avec l'état : assistantes sociales, psychologues, infirmiers scolaires

Remarques complémentaires sur le débat (facultatif)

Débat de 130 personnes

Trois priorités pour l'École (une phrase par priorité)

1 Eduquer pour mieux instruire en mettant en place des modalités spécifiques de partenariat école/famille/société et en ancrant l'enfant dans sa culture régionale.

2 L'intégration de l'enfant à besoin spécifique a ses limites tant pour l'enfant concerné que pour le groupe qui l'accueille ; elle relève de moyens humains et matériels qui restent largement à développer.

3 Développer au sein des écoles sous contrat d'association avec l'état des postes contractualisés de professionnels d'éducation, de l'aide et de la santé.

Type de réunion

Réunion d'école privée

Numéro et titre du premier sujet traité

08 Comment motiver et faire travailler efficacement les élèves ?

Mots clés :

rythme de l'enfant, savoirs de base, savoirs " secondaires ", transition école/collège, informatique, évaluation, norme, sanction

Le débat :

1 / Il existe un décalage important entre primaire (CM2) et collège (6^{ème}) :

◆ sur le mode d'évaluation :

- au primaire : évaluation qualitative
- au collège : comparaison à une norme, notes chiffrées

L'école sanctionne moins le savoir que le collège.

L'intérêt du pourcentage de réussite plutôt que la note sanctionnant les erreurs paraît fondamental.

Intérêt de différencier la note de l'appréciation (notion de progrès à mettre en évidence, motivation).

◆ les devoirs du soir :

- rien à l'écrit au primaire.
- beaucoup de devoirs écrits au collège

Les parents souhaitent que les enfants aient des devoirs écrits et qu'ils soient faits à l'école.

Les enseignants pensent que les parents doivent porter attention aux devoirs de leurs enfants : rôle éducatif parental.

-les devoirs du soir concernent l'école et l'enfant pour éviter les situations de conflit enfants-parents.

- les familles fragilisées attendent tout de l'Ecole

2/ Répartition horaire des différentes matières

◆ Du côté des parents : impression de saupoudrage de différents savoirs sans fixer les bases essentielles c'est-à-dire : lire, écrire, compter

◆ Du côté des enseignants : rendre acteur l'enfant est source de motivation pour les acquisitions de savoir de base. Cela développe le plaisir d'apprendre et l'enfant n'est plus passif d'où l'intérêt de la pédagogie active qui donne de meilleurs résultats (exemple : musée, Internet...etc...) qui ouvre l'esprit, stimule la curiosité, permet de lutter contre l'inégalité des chances, l'enseignant restant un animateur motivé. L'enfant du 21^{ème} siècle est plus " actif " Il semble motivé par ces pédagogies actives qui n'oublient pas l'apprentissage fondamental.

3/ Respect des rythmes de l'enfant

Du côté des parents : la semaine des 4 jours atteint ses limites. Il faudrait :

- étaler davantage sur la semaine
- mieux rééquilibrer les activités extra-scolaires
- rééquilibrer le rythme de la journée

Exemple : journée scolaire arrêtée à 13h puis le reste des activités pris en charge par les communes.

- vacances harmonisées avec le secondaire

Les propositions :

- Développer la valeur du travail comme élément de réussite

- Préparer l'adaptation à l'entrée au collège (harmoniser la fonction de l'évaluation, la notion de devoirs du soir...)
- Mettre en place un partenariat avec la famille
- Rechercher un équilibre entre pédagogie active et apprentissage des savoirs...sans oublier que l'inégalité sociale existe et que l'Ecole se doit d'essayer de la combler !
- Rééquilibrer la journée scolaire ainsi que la répartition horaire annuelle en fonction des rythmes réels de l'enfant.
- Equiper chaque établissement d'au moins 15 postes informatiques

Numéro et titre du deuxième sujet traité

13 Comment prendre en charge les élèves en grande difficulté ?

Mots clés :

Echec scolaire, formation des enseignants, besoins spécifiques, prévention des difficultés, conduites à risque

Le débat :

Des constats :

- Les enseignants repèrent très vite les difficultés de certains enfants à s'adapter à l'école maternelle. Seront-ils des enfants en difficultés scolaires ou à besoins spécifiques plus tard ?
- Les enseignants sont souvent démunis (vers quel service spécialisé se tourner) devant le comportement de ces enfants. En ce sens la formation continue pour les enseignants devrait être obligatoire, plus ou moins associée à l'auto-formation. L'éventail des formations existe mais peu de moyens pour y accéder, sauf sur les formations régionales qui sont assimilées à des saupoudrages plutôt qu'à des formations à long terme.
- Les difficultés scolaires peuvent conduire à l'échec scolaire qui engendre de la souffrance chez l'enfant. L'échec scolaire apparaît comme un facteur important dans la prise de risques à l'adolescence : conduites addictives et conduites à risques, d'où l'intérêt de travailler en partenariat avec les familles, les structures de soins et l'école pour trouver des solutions le plus tôt possible.
- Il apparaît un vide entre la classe ordinaire et la CLIS. Il semblerait intéressant d'avoir à disposition des structures intermédiaires (petits effectifs + enseignants spécialisés pour une pédagogie spécialisée concernant les enfants présentant des difficultés scolaires).
- Au niveau de l'enseignement privé, il n'existe pas comme dans l'enseignement public, de reconnaissance des ZEP ; donc pas de moyens financiers supplémentaires.

Quelles réactions face à la difficulté du jeune enfant ? :

- Faut-il aussitôt sensibiliser les parents aux difficultés de leurs enfants ? (mais attention aussi à garder une relation de confiance avec les parents, attention à la modification de la relation mère-enfant vis-à-vis de l'école car si les difficultés persistent, on ne peut rien faire pour aider l'enfant sans l'adhésion des parents pour les différentes prises en charge proposées).
- Ou bien est-il préférable de laisser du temps à l'enfant ? (L'enfant est en pleine évolution et des changements sont encore possibles, d'où banalisation des difficultés de l'enfant très jeune).

Les propositions :

- développer l'observation précoce
- formations continues des enseignants + autoformation
- augmenter le nombre d'enseignants spécialisés
- importance de donner du sens à l'école pour éviter l'échec scolaire
- la délocalisation de certaines écoles qui reçoivent des enfants en difficultés serait intéressante (éviter le phénomène de " marquage " d'une école).
- donner dans les classes une place plus importante aux enseignants AIS
- certains échecs scolaires peuvent être très vite modifiés grâce à l'instauration d'une mutualisation, d'un climat de confiance entre parents et enseignants.
- favoriser la relation de confiance pour permettre une aide efficace et favorable à l'Enfant.

Numéro et titre du troisième sujet traité

15 Comment lutter efficacement contre la violence scolaire

Mots clés :

Droit, devoir, respect, loi, partenariat

Le débat :

Droits et devoirs doivent être connus depuis la petite enfance : règlement intérieur, projet éducatif, règlement de cantine etc... Les élèves ne sont pas toujours conscients d'être encadrés par des règles. Pour un gage de réussite du vivre ensemble, maintenant et plus tard, la mise en place d'une charte des droits et des devoirs de chacun et respect des personnes est utile. La notion de loi doit être abordée très tôt à l'école. Elargir ces règles de vie à l'environnement social, extérieur à l'école

Le partenariat des parents est essentiel pour la reconnaissance des incivilités. Quand il n'est pas possible, faire l'effort de distinguer les lieux : par exemple : pour un gros mot, l'enseignant dira : on ne dit pas de gros mot à l'école parce qu'on est là pour apprendre un français correct (sachant qu'à la maison, c'est parfois le langage utilisé)
L'école reste un lieu d'information pour les enfants sur ce qui se fait et se pratique en dehors de la famille.

Analyser, discuter sur les situations d'incivilité peut se faire à tous niveaux : l'enseignant à un rôle pour réguler les situations avant qu'elle ne s'amplifie, il peut anticiper les problèmes dans une petite structure (observation plus facile de chacun en fonction du nombre) : l'enseignant doit représenter un modèle d'identification pour l'enfant.

Les propositions :

- Impliquer les enfants : commencer à partir d'un fait d'incivilité, analyser ensemble de façon concrète la situation, repérer l'acte d'incivilité et le dysfonctionnement qu'il induit, délivrer le message des droits et devoirs de chacun dans ce cadre.
- Sanctionner s'il y a dérive, non respect de la règle mais le présenter à l'élève comme un élément de vie réussie en communauté
- Dans la cour de récréation, veiller à ce que la loi du plus fort ne soit pas le seul moyen de régler les conflits entre enfant.
- Donner du sens au mot " règle de vie " dès le plus jeune âge en les faisant verbaliser à ce sujet.
- mettre en place des élèves médiateurs en niveau CM1-CM2 pour régler les conflits entre élèves de l'école
- Rôle des médias : sachant que la télévision, la publicité ont un impact important sur les enfants, les messages délivrés devraient être plus éducatifs.

Remarques complémentaires sur le débat (facultatif)

Débat de 20 personnes dont 3 parents.

Trois priorités pour l'École (une phrase par priorité)

1 Organiser l'École, le Collège en plaçant l'élève au centre des besoins qui lui sont nécessaires pour réussir (rythmes, pédagogie, outil informatique, aide aux devoirs, sanctions, évaluations positives...)

2 Les familles restant au cœur de l'évolution de l'enfant en difficulté il est nécessaire de développer des rencontres formelles et informelles parents/école/ personnels spécialisés pour mutualiser et harmoniser les différentes approches et prises en charge ainsi que pour restaurer l'enfant dans ses compétences et ressources.

3 Les établissements scolaires ne peuvent représenter ni une zone de non droits, ni une zone de non devoirs ; enfants (dès le plus jeune âge), adultes (famille et école) , jeunes, doivent intégrer les valeurs nécessaires au respect de chaque membre de la communauté qu'ils forment.